DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20250403-DM_20250403

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.

Mme FALAIX Évelyne a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20250409-DM_20250403

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.
Délibération N° DM_20250403N030

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit :

- ✓ Taxe Foncière Bâti : 48.88 %
- ✓ Taxe Foncière non Bâti : 93.31 %
- ✓ Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 10.61 %

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, vote pour 2025, les taux suivants (sans modification) :

- ✓ Taxe Foncière Bâti : 48.88 %
- ✓ Taxe Foncière non Bâti : 93.31 %
- ✓ Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 10.61 %

PUBLIEE LE :	CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire, MAIRIE DE CHATEAU ARNOUX - SAINT AUBAN A.H.P. René VILLARD
T [X] NT [ ] NOMENCLATURE N° 7-2	